### L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

DIRECTION SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU , MONUMENTS HISTORIQUES DES SITES.

Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sha a sproposition as a sac commission departementale des monuments naturals et dexsites de Vu l'arrêté du 10 Aout 1942 pris par application de la lo du II Juillet 19462

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à LIMOUX (Aude) par : - la Place du Maréchal Pétain (parcelle 405) son sol, ses arbres, les quatre fontaines d'angle ainsi que l'amorce des rues d'angle notamment des rues St. Martin de Pont Neuf, de la Trinité, po pour le sol . Les immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) y compris les couverts

4843-42.

bordant la place et lesrues d'angle au Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est et cadastrés au plan communal sous les nº 320.à.325.329.330.333.38I.406.409.à.414 420. 460. 462 à 466 .

Les propriétaires sont indiqués sur la 1 liste annéxée au présent arrêté ./.

#### ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d et aux propriétaires intéréssés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le I2 Mars 1943 Par délégation, Le Conseiller d'Etat Pour ampliation Secrétaire Général des du Bureau des Monuments historiques Beaux-Arts: et des Sites,

L. Hautecoeur

#### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

## DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

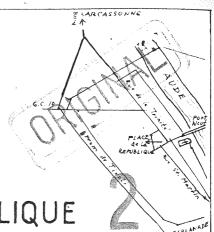
Limoux. —

Place de la République (parcelle n° 405), son sol, ses arbres, les quatre fontaines d'angle ainsi que l'amorce des rues d'angle, notamment des rues Saint-Martin, du Pont-Neuf, de la Trinité, pour le sol, immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) y compris les couverts bordant la place et les rues d'angle au nord-ouest, nord-est et sud-est (parcelles n° 320 à 325, 329, 330, 333, 381, 406, 409 à 414, 420, 460, 462 à 466 du cadastre) [S. Ins.: 12 mars 1943].

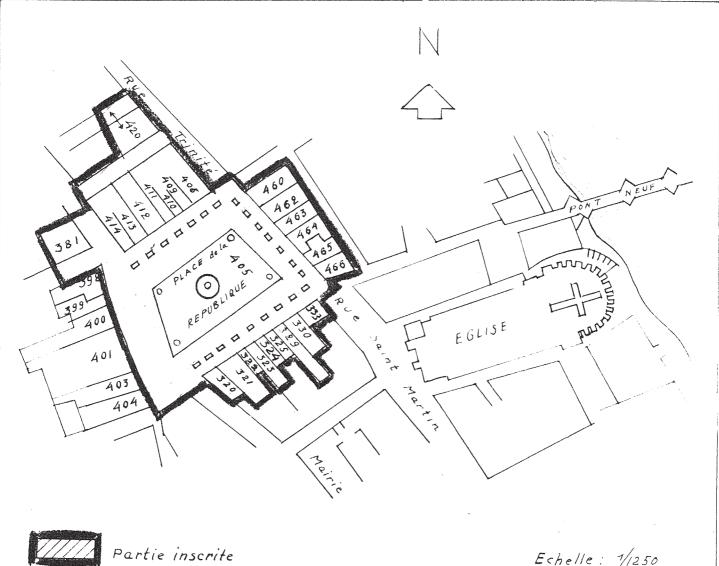
ARCHITECTURE

# AUDE LIMOUX

ARROND : CHEF-LIEU



LA PLACE DE LA REPUBLIQUE



Echelle: 1/1250

- Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation presente un intérêt général l'ensemble formé à Limoux (Aude) par :

- la place de la Republique Pétain (parcelle 405) son sol, ses arbres, les

quatre fontaines d'angle ainsi que l'amorce des rues d'angle, notamment des rues St-Martin du Pont-Neuf, de la Trinité, pour le sol.

les immeubles bâtis (façades, élévations et toitures) y compris les couverts bordant la place et les rues d'angle au nord-ouest, nord-est et sud-est et cadastrés au plan communal sous les Nº 320 à 325, 329, 330, 333, 381, 406, 409 à 414, 420, 460, 462 à 466.

Arrêté du 12 Mars 1943